RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Agence Régionale de Santé Bretagne

RESULTATS DU CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

LANRIVAIN

Délégation Départementale des Côtes d'Armor
Département Santé-environnement

Saint Brieuc, le 18 août 2025

SYNDICAT MIXTE DE KERNE UHEL (0010)

	Type	Code	Nom
Prélèvement		02200240584	
Installation	CAP	000610	LE BLAVET
Point de surveillance	P	0000001069A3	EAU AV.TRAITEMENT DISTRIBUTION
Localisation exacte	ARRIVEE STATION		
Désinfection	Non		

Prélevé le : mercredi 23 juillet 2025 à 13h43
par : LABOCEA - MIGUEL REBOURS
Type visite : AUDIV
Motif : CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - EAUX DISTRIBUEES

Mesures in situ :	Résultats		Limites de qualité (1) inférieure	Limites de qualité (1) supérieure	Références de qualité (2) inférieure	Références de qualité (2) supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	qualitatif				
Couleur (qualitatif)	0	qualitatif				
Odeur (qualitatif)	0	qualitatif				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	20,6	°C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,8	unité pH				
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
Oxygène dissous	7,7	mg/L				
Oxygène dissous % Saturation	86,8	%	30,00			

ANALYSE PAR : LABOCEA - Site de Ploufragan 2202

(Zoopôle, 7 rue du Sabot BP 54-22440 PLOUFRAGAN Tél : 02 96 01 37 22 Fax 02 96 01 37 50 Responsable : Mme P. RIOU)

Type d'analyse : RMIN (Code SISE : 00238201) Dossier : 250722087440011

	Résultats		Limites de qualité (1) inférieure	Limites de qualité (1) supérieure	Références de qualité (2) inférieure	Références de qualité (2) supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Coloration	65,2	mg(Pt)/L		200,00		
Turbidité néphélométrique NFU	7	NFU				
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Microcystine-LR dans la biomasse	0,36	µg/L				
Microcystine-LR dissoute	<0,1	µg/L				
Microcystine-LR totale	0,36	µg/L				
Microcystine-RR dans la biomasse	0,5	µg/L				
Microcystine-RR dissoute	<0,1	µg/L				
Microcystine-RR totale	0,5	µg/L				
Microcystine-YR dans la biomasse	<0,1	µg/L				
Microcystine-YR dissoute	<0,1	µg/L				
Microcystine-YR totale	<0,1	µg/L				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,6	unité pH				
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	149	µS/cm				

Type d'analyse : RMIN (Code SISE : 00238201) Dossier : 250722087440011

	Résultats		Limites de qualité (1) inférieure	Limites de qualité (1) supérieure	Références de qualité (2) inférieure	Références de qualité (2) supérieure
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
Carbone organique total	8,3	mg(C)/L		10,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	0,05	mg/L		4,00		
Nitrates (en NO3)	4,8	mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	0,05	mg/L				
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Entérocoques /100ml (MP)	30	n/(100mL		10000		
Escherichia coli / 100ml (MP)	<15	n/(100mL		20000		

(1) Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.
(2) Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement 00240584)

Eau brute superficielle conforme aux limites impératives et guides en vigueur pour tous les paramètres mesurés. Les analyses réalisées mettent en évidence des résultats conformes pour les paramètres recherchés sur cette ressource. Une recherche de microcystine-LR par test Elisa(hépatotoxines totales) a été effectuée sur cet échantillon. Le résultat obtenu est resté inférieur à la limite réglementaire imposée depuis le 25 décembre 2003 sur les eaux destinées à la consommation humaine (eaux traitées envoyées en distribution) et fixée à 1 µg/l. La présence épisodique sur cette ressource de "blooms" algaux avec présence de cyanobactéries , doit attirer la vigilance de l'exploitant de l'usine de potabilisation afin que toutes les mesures soient prises pour garantir le respect de cette exigence réglementaire sur la microcystine-LR (notamment surveillance du traitement par charbon).